

La télé-surveillance des examens n'a pas sa place à l'Université !

Communiqué commun Solidaires étudiant-e-s et Sud Éducation – 10 mai 2020

Le 16 mars, les universités de la France entière se sont brusquement arrêtées. Elles ont dû en un temps record s'adapter à la nouvelle situation du confinement, adapter leurs cours et surtout adapter leurs modalités d'évaluation. Alors que la pétition nationale "*Non aux examens en ligne qui creusent les inégalités dans l'enseignement supérieur !*"¹, soutenue par un grand nombre d'organisations syndicales et de collectifs, a recueilli près de 9000 signatures, partout sur le territoire, les établissements d'enseignement supérieur se préparent à faire passer des examens en ligne.

Tout en continuant à réclamer la validation automatique de ce semestre pour tou-te-s, nous nous inquiétons aujourd'hui des modalités d'examen prévues par les établissements d'enseignement supérieur. En effet, les fiches informatives 5 et 6 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche² ouvrent la voie à des examens télé-surveillés. Ce type de pratiques existe depuis quelques années, mais jusqu'ici il n'a été utilisé que dans quelques facs. Cependant, le contexte actuel pousse un certain nombre d'établissements à tenter l'expérience. **Il s'agit de contrôler les étudiant-e-s à distance, donc de relever leur identité, les surveiller via logiciel mouchard et webcam voire même en doublant avec la caméra du smartphone, leurs faits et gestes pendant le partiel.**

Alors que beaucoup d'étudiant-e-s n'ont pas accès à du matériel informatique ou une connexion de qualité, alors que nombre d'entre elles et eux n'ont pas d'espace personnel pour travailler et être seul-e, un examen en temps limité surveillé par webcam ne paraît pas envisageable, sauf à **rompre avec le principe d'égalité élémentaire**. De plus, ce type de solutions demande un équipement performant, même quand on a un ordinateur à disposition : la grande majorité ne dispose pas d'ordinateurs puissants, ou de connexions suffisantes. Par ailleurs, un certain nombre d'étudiant-e-s sont rentré-e-s dans leur famille et se retrouvent dans des zones "blanches", avec une connexion très faible voire inexistante.

En termes de **données personnelles**, le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est clair sur la question : les données personnelles des utilisateur-ice-s ne peuvent être collectées qu'avec leur plein gré. Il est évident que les étudiant-e-s qui sont obligé-e-s de passer leur partiel ne pourront donner leur accord librement pour être filmé-e-s et enregistré-e-s, ni voir leurs données personnelles collectées par une entreprise privée ou la fac (identité, photo, images d'intérieur de leur lieu de vie...).

Aujourd'hui nous le disons : nous n'acceptons pas que la surveillance technologique de toutes et tous se généralise jusque dans les foyers. Une grande partie des étudiant-e-s ne peut tout simplement pas accéder aux moyens techniques permettant de mettre en œuvre une telle solution, et les autres n'ont pas à se voir obliger une captation aussi importante des données personnelles. **L'organisation d'examens télé-surveillés va contre le principe d'égalité et contre les normes les plus basiques de protection des données.**

Nous le répétons : la seule solution valable pour tou-te-s est la validation automatique et la neutralisation du semestre ! Si les établissements d'enseignement supérieur souhaitent malgré tout mettre en place une évaluation finale, nous demandons que celle-ci se fasse sans surveillance et de manière asynchrone, pour permettre à toutes et tous de valider.

1 À retrouver ici : <https://www.change.org/p/madame-la-ministre-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-et-de-la-recherche-non-aux-examens-en-ligne-qui-creusent-les-in%C3%A9galit%C3%A9s-dans-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-validation-du-semester-pour-tout-es?recruiter=1072363733>

2 Les fiches informatives, circulaires et ordonnances concernant l'adaptation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au confinement sont disponibles ici : https://services.dgesip.fr/T712/covid_19



Fédération SUD Éducation

☎ 0158393012
✉ fede@sudeducation.org
🌐 www.sudeducation.org
📱 📷 📺



Fédération Solidaires étudiant-e-s
Syndicats de Luttes

☎ 06.86.80.24.45
✉ contact@solidaires-etudiant-e-s.org
🌐 www.solidaires-etudiant-e-s.org
📱 📷 📺